



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

GASCOGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
GASCOGNE
Société anonyme
68, rue de la Papeterie - 40200 MIMIZAN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

DELOITTE ET ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

GASCOGNE
Société anonyme

68, rue de la Papeterie - 40200 MIMIZAN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société GASCOGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 6.3.2.3. - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation et à revoir les calculs effectués par la société.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac et Le Bouscat, le 30 avril 2025

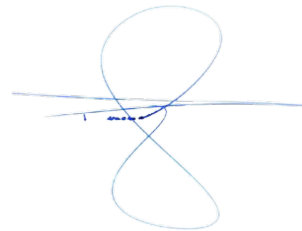
Les commissaires aux comptes

KPMG SA



Sébastien HAAS
Associé

Deloitte & Associés



Mathieu PERROMAT
Associé

6.1 Compte de résultats

en milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits d'exploitation	12 254	11 213
Chiffre d'affaires (prestations de services)	10 030	9 994
Autres produits, reprises sur provisions et transfert de charges	2 225	1 219
Charges d'exploitation	(12 327)	(11 164)
Autres achats et charges externes	(3 811)	(3 363)
Impôts, taxes et versements assimilés	(177)	(227)
Salaires et traitements	(4 113)	(4 056)
Charges sociales	(1 861)	(1 866)
Dotations aux amortissements	(1 982)	(1 365)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1)	(1)
Autres charges	(381)	(287)
Résultat d'exploitation	(72)	49
Produits financiers	13 168	14 204
Dividendes	2 903	5 155
Produits financiers filiales	10 204	5 030
Autres produits financiers	61	19
Reprises sur provisions et transfert de charges	0	4 000
Charges financières	(10 093)	(13 255)
Dotations /reprises aux provisions financières	(45)	(8 031)
Intérêts financiers et charges assimilées	(10 049)	(5 224)
Autres charges financières	0	0
Résultat financier	3 074	949
Résultat courant avant impôt	3 002	998
Produits exceptionnels	13	19
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-
Reprises sur provisions et transfert de charges	12	19
Charges exceptionnelles	(1 068)	(707)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 068)	(707)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(0)	(0)
Résultat exceptionnel	(1 055)	(689)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(46)	(27)
Impôts sur les bénéfices	2 909	1 867
Résultat net de l'exercice	4 810	2 149

6.2 Bilan

Bilan Actif

en milliers d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Montants bruts	Amortissements et Provisions	Montants Nets	Montants Nets
Actifs immobilisés	343 249	133 454	209 795	184 112
Immobilisations incorporelles	15 306	4 631	10 675	10 668
Immobilisations corporelles	6 574	4 492	2 082	2 112
Terrains forestiers				
Autres terrains	1 208	137	1 071	1 072
Constructions	2 282	2 045	237	256
Autres immobilisations corporelles	3 084	2 311	773	784
Avances et acomptes	0			
Immobilisations financières	321 369	124 331	197 038	171 333
Participations	230 920	121 452	109 468	99 468
Créances rattachées à des participations	85 000		85 000	70 000
Autres titres de participations	61	0	61	61
Prêts	58	0	58	58
Autres immobilisations financières	5 330	2 879	2 450	1 745
Actifs circulant	188 228	5	188 223	105 161
Stocks	52	5	47	46
Matières premières, approvisionnements	47	0	47	47
Marchandises	5	5	0	(0)
Créances	135 656	0	135 656	97 106
Avances et acomptes sur commandes	0		0	0
Clients et comptes rattachés	4 467	0	4 467	4 033
Autres créances	131 189	0	131 189	93 073
Trésorerie	52 520	0	52 520	8 008
Valeurs mobilières de placement	0		0	0
Disponibilités	52 520		52 520	8 008
Charges comptabilisées d'avance	359		359	204
Prime d'émission d'emprunt à étaler				
Ecart de conversion Actif	6		6	6
Charges à répartir	2 929		2 929	2 168
Total des actifs	534 772	133 459	401 313	291 651

6. Données de la société mère Gascogne SA

Bilan passif

en milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
	Avant répartition	Avant répartition
Capitaux propres	167 846	130 058
Capital social	94 206	60 800
Prime d'émission	330	0
Réserve légale	4 878	4 771
Réserve facultative	964	964
Autres réserves	26 769	27 514
Report à nouveau	35 875	33 833
Résultat de l'exercice	4 810	2 149
Subvention d'investissement	1	1
Provisions règlementées	14	26
Autres fonds propres	0	12 053
Provisions pour risques et charges	15	15
Dettes	233 451	149 524
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	210 805	134 982
Emprunts et dettes financières divers	17 192	1 802
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	1 438	1 234
Dettes sociales et fiscales	1 399	1 467
Autres dettes	2 617	10 039
Produits constatés d'avance	0	0
Ecart de conversion Passif	0	0
Total des passifs et capitaux propres	401 313	291 651

6.3 Annexe des comptes annuels

6.3.1 - Principes, règles et méthodes

Les comptes annuels de Gascogne S.A. sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n 2014-03 relatif au PCG), ainsi qu'aux règlements et avis ultérieurs applicables.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits.

6.3.2 - Notes sur des postes du Bilan

6.3.2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles : valeurs comptables brutes

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

La société a opté pour la comptabilisation d'amortissements dérogatoires afin de neutraliser fiscalement l'impact de l'application du règlement CRC 2002-10 à compter du 1er janvier 2005. Au 31 décembre 2024, le montant des amortissements dérogatoires s'établit à 14 K€ après une reprise nette de l'exercice de 12 K€.

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Acquisitions	Cessions Diminutions	Exercice 2024
Immobilisations incorporelles	14 060	1 246	0	15 306
Terrains	1 208	0	0	1 208
Constructions	2 275	7	0	2 282
Autres immobilisations corporelles	2 804	281	1	3 084
Total	20 347	1 534	1	21 881

6.3.2.2 - Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Dotations	Cessions Diminutions	Exercice 2024
Immobilisations incorporelles	3 392	1 239	0	4 631
Terrains	136	0	0	137
Constructions	2 019	25	0	2 045
Autres immobilisations corporelles	2 020	292	1	2 311
Total	7 568	1 556	1	9 123

6. Données de la société mère Gascogne SA

La société a retenu le mode d'amortissement linéaire.
Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Bâtiments d'habitation :

- Murs : 20 ans
- Toiture : 25 ans
- Aménagement : 8 à 15 ans

Bâtiments d'exploitation :

- Murs : 40 ans
- Toiture : 25 ans
- Aménagement : 12 à 15 ans

Matériel de transport : 5 à 8 ans

Mobilier et matériel de bureau : 4 à 10 ans

Matériel informatique : 3 à 10 ans

Logiciels : 3 à 10 ans

6.3.2.3 - Immobilisations financières

Participations

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, hors frais (comptabilisés en charges) et sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est jugée notablement inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une évaluation fondée sur les perspectives de rentabilité future : il s'agit d'une valeur dite d'utilité ou économique.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (déterminée comme étant la valeur actualisée des flux nets de trésorerie, ou la valeur de l'actif net comptable corrigée).

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	220 920	220 920
Acquisitions	10 000	0
Cessions	0	0
Reclassement	0	0
Valeur brute au 31 décembre	230 920	220 920
Dépréciation au au 1 ^{er} janvier	(121 452)	(117 452)
Dotations	0	8 000
Reprises	0	(4 000)
Dépréciation au 31 décembre	(121 452)	(121 452)
Valeur nette au 31 décembre	109 468	99 468

Par ailleurs, Gascogne S.A. a inscrit en créances rattachées à des participations, un prêt de 85 M€ (dont 15 M€ d'augmentation en 2024), fait à sa filiale Gascogne Papier, dans le cadre du projet de la nouvelle machine à papier.

Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Actions propres	Autres titres	Prêts	Dépôts et cautionnements	Total
Valeur brute au 31 décembre 2023	2 980	61	58	1 600	4 699
Acquisitions	0	0	0	750	750
Cessions	0	0	0	0	0
Reclassement	0	0	0	0	0
Valeur brute au 31 décembre 2024	2 980	61	58	2 350	5 449
Dépréciation au 31 décembre 2023	(2 834)				(2 834)
Dotations	(45)				(45)
Reprises	0				0
Dépréciation au 31 décembre 2024	(2 879)	0	0	0	(2 879)
Valeur nette au 31 décembre 2024	101	61	58	2 350	2 570

Gascogne S.A. détient, au 31 décembre 2024, 40 206 de ses propres actions. A la date de clôture, le dernier cours coté est de 2,38€. La provision pour dépréciation sur les titres Gascogne SA a été dotée à hauteur de 45 K€ et s'élève à 2 879 K€ au 31 décembre 2024 en prenant comme référence le cours moyen du mois de décembre 2024 soit 2,50 €.

Au 31 décembre 2024, la société dispose de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède.

6.3.2.4 - Stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Stocks de bois sur pieds sur terrains forestiers	47	47
Marchandises	5	5
Valeur brute	52	52
Dépréciations des marchandises	(5)	(6)
Valeur nette	46	45

Les stocks de bois représentent les plantations forestières, dont les entrées sont valorisées au coût des frais de plantation ou d'acquisition des parcelles.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur comptable devient inférieure à la valeur de réalisation.

6. Données de la société mère Gascogne SA

6.3.2.5 - Créances et autres comptes

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Clients et comptes rattachés	4 467	4 033
Compte courant (intégration fiscale)	929	0
Compte courant (cash pooling)	128 882	91 045
Dépréciations des comptes courants		-
Etat, impôt sur les sociétés	1 105	1 888
Etat, TVA et autres	273	140
Autres créances	(0)	0
Total	135 656	97 106

Les avances en compte-courant faites aux filiales et sous-filiales sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nominale.

Les charges à répartir comprennent les frais d'émission des emprunts bancaires et font l'objet d'un amortissement sur la durée de ces derniers.

6.3.2.6 - Capital social et Capitaux propres

Au 31 décembre 2024, le capital est composé de 37 642 072 actions de nominal 2,50 euros. Toutes les actions sont entièrement libérées.

La variation des capitaux propres se résume comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Situation nette au 1er janvier	130 057	127 926
Augmentation du capital	33 406	0
Augmentation des autres capitaux propres - primes d'émission	330	0
Résultat net	4 810	2 149
Variation nette des provisions réglementées	(12)	(18)
Autre variation découlant de la conversion des ORAN	(745)	-
Situation nette au 31 décembre	167 845	130 057

En 2024, le capital social a été augmenté de :

- 12 798 K€ au 1er janvier 2024 suite à la conversion des ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) détenues par Biolandes Technologies en 5 119 228 actions nouvellement émises au profit de Biolandes Technologies
- 20 607 K€ au 6 décembre 2024 suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant de 20 937 K€ (20 607 K€ en capital et 330 K€ en prime d'émission)

6.3.2.7 - Autres fonds propres

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) détenues par Biolandes Technologies (actionnaire d'Attis 2, principal actionnaire de Gascogne) ont été converties au 1er janvier 2024 en 5 119 228 actions nouvellement émises au profit de Biolandes Technologies.

6.3.2.8 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 15 K€ au 31 décembre 2024.

Elles incluent la provision pour les médailles du travail pour 9,1 K€ : les engagements actualisés en matière de médailles du travail sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,25 %
- Taux d'augmentation des salaires : 3%

6.3.2.9 - Trésorerie, emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Variation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)

Solde au 1 ^{er} janvier 2024	134 982
Tirage crédit d'investissement banques	23 375
Tirage crédit renouvelable banques	10 000
Tirage crédit BEI	40 000
Tirage prêts BPI	15 000
Remboursement PGE	(4 403)
Remboursement prêt de refinancement 2022	(4 541)
Remboursement crédits BPI et ARI	(3 990)
Variation des intérêts courus non échus	382
Solde au 31 décembre 2024	210 805

6. Données de la société mère Gascogne SA

Afin de financer son ambitieux programme d'investissement comprenant la nouvelle Machine à Papier, le Groupe a monté un plan de financement en 2022 revu au cours de l'été 2024 pour faire face à l'augmentation du budget de projet de 220 M€ à 275 M€, auprès de plusieurs acteurs, incluant notamment des crédits d'investissement (détaillés ci-après) et deux augmentations de capital à venir, une première de 21 M€ réalisée en 2024 et deuxième de 1,5 M€ en 2025 pour un montant total de 22,5 M€.

Les principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

- un Crédit syndiqué de 166,8 M€ souscrit par un groupe de 8 banques⁽¹⁾ de premier plan comportant 3 tranches :
 - un prêt de refinancement de 31,8 M€ aux fins de refinancer l'endettement bancaire existant, remboursable sur 7 ans ;
 - un crédit d'investissement de 125 M€ destiné à financer les investissements 2022-2026, remboursable à compter de 2027 et à maturité 2032;
 - un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation, à maturité 2032.

Le crédit d'investissement est entièrement tiré à la date de publication de ce Document.

- un Crédit de 40 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dédié au financement du projet de la nouvelle Machine à Papier ; il est remboursable sur 10 ans à compter de 2027 ou 2028 en fonction de la date du tirage.
- des crédits Bpifrance Financement pour un montant total de 45 M€ (dont 35 M€ pour la nouvelle Machine à Papier et 10 M€ mise en place en 2018) sur des durées de remboursement comprises entre 7 et 10 ans avec deux ans de franchise
- une avance remboursable de la Région Nou-

velle-Aquitaine d'un montant de 20 M€ sur une durée de 10 ans.

- une ligne d'affacturage d'un montant de 60 M€, mobilisable en fonction du niveau de créances clients

Le contrat syndiqué bancaire (prêt de refinancement, crédit d'investissement et crédit renouvelable) et le crédit BEI sont soumis aux mêmes clauses de covenants financiers usuelles : ratio de levier et ratio de fonds propres. Le crédit BEI comprend en plus un covenant de liquidité. Ces covenants doivent être respectés à chaque semestre.

Le ratio de levier est défini comme le ratio de l'endettement net⁽²⁾ consolidé sur l'EBITDA⁽³⁾ consolidé (sur une base 12 mois glissants).

Le ratio de fonds propres est défini comme le ratio de l'endettement net consolidé sur les capitaux propres consolidés.

La liquidité est définie comme la somme de la Trésorerie consolidée⁽⁴⁾ et du montant non encore tiré du crédit des banques.

Les covenants financiers ont été respectés au 31 décembre 2024.

(en milliers d'euros)	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total
Emprunts	15 037	109 239	86 529	210 805
Découverts utilisés dans le cadre du cash-pooling	0			0
Total	15 037	109 239	86 529	210 805

(1) Le groupe de 8 banques est constitué de : Caisse Régionale Aquitaine du Crédit Agricole, Société Générale, CIC Sud Ouest, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes, Arkea, HSBC et BNP Paribas

(2) L'endettement net est égal à la différence entre les emprunts et dettes financières (part à moins d'un an + part à plus d'un an) et la trésorerie et équivalents de trésorerie tels qu'ils figurent dans l'état de la situation financière consolidée

(3) EBITDA : Résultat Opérationnel Courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations d'exploitation

(4) La trésorerie consolidée est le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie tels qu'il figure dans l'état de la situation financière consolidée

6.3.2.10 - Emprunts et dettes financières diverses

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Comptes courants des filiales (avances de trésorerie)	16 090	984
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	1 103	818
Solde au 31 décembre	17 192	1 802

Variation des emprunts et dettes financières diverses

(en milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier 2024	1 802
Comptes courants des filiales	15 106
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	285
Solde au 31 décembre 2024	17 192

6.3.2.11 - Autres dettes

Les autres dettes comprennent l'avance en compte courant de 1,6 M€ faite par l'actionnaire Attis 2 en décembre 2024 ainsi que les intérêts courus de l'avance de 10 M€ faite par l'actionnaire Attis 2 en décembre 2023 et convertie en capital lors de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2024.

6.3.2.12 - Impôts

Intégration fiscale

Le Groupe intégré fiscalement comprend les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Forêt Services, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

La méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale en place depuis 2020 a les principales caractéristiques suivantes :

- Les sociétés bénéficiaires comptabilisent une charge d'impôts comme en l'absence d'intégration fiscale
- Les sociétés déficitaires ne comptabilisent pas d'écriture liée à l'impôt
- La société mère enregistre l'économie d'impôt associée à l'utilisation des déficits en résultat.

Le produit d'impôt de 2 909 K€ correspond à l'économie d'impôt 2024 associée à l'utilisation des déficits.

Situation fiscale latente

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits ou des charges sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice 2023		Variation		Exercice 2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Nature						
Décalages certains ou éventuels	-	-				
- Amortissements dérogatoires	-	(7)		3		(4)
- Charges non déductibles temporairement	-	-				
. Congés payés (ancien régime)	60	-	1		61	
. Autres	22	-	5		27	
Total	82	(7)	6	3	88	(4)

Les valeurs d'impôt de ce tableau ont été calculées au taux de 25,00%.

6. Données de la société mère Gascogne SA

6.3.2.13 - Instruments financiers

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des instruments financiers utilisés par Gascogne SA pour couvrir et gérer ses risques de change, de taux et de matières premières sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

Afin de se conformer au nouveau contrat de financement mis en place en juillet 2022, le Groupe a conclu en octobre 2022 des contrats de couverture sur les 2/3 du montant du prêt de refinancement de 31,8 M€, consistant en des caps au taux de 2%, à démarrage au début du mois d'octobre 2022 et pour une durée de 3 ans. La juste valeur des instruments financiers est de - 79 K€ au 31/12/2024.

6.3.3 - Notes sur des postes du compte de résultat

6.3.3.1 - Produits

Ils se composent essentiellement de prestations de services aux filiales, de produits financiers, de dividendes.

Les autres produits d'exploitation sont principalement composés de la production immobilisée des équipes internes de Gascogne sur le projet de mise en place d'un ERP.

6.3.3.2 - Effectif de l'exercice 2024

	Moyenne 2024	Clôture 2024
Employés	6	6
Techniciens	21	21
Agents de maîtrise	12	13
Cadres	39	39
Total	78	79

6.3.3.3 - Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes versées au PDG et au DG au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 311 K€. Les jetons de présence servis en 2024 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 62 K€.

6.3.3.4 - Intéressement du personnel et participation

Un accord de participation dérogatoire Groupe a été signé en juin 2024 pour l'année 2024. Un accord d'intéressement a été signé en juin 2024 pour l'année 2024.

6.3.3.5 - Résultats financiers

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Dividendes filiales	2 903	5 155
Reprises (Dotations) de provisions comptes courants filiales	0	0
Reprises (Dotations) de provisions de titres filiales et actions propres	(45)	(4 031)
Reprises (Dotations) de provisions de swap de taux		-
Reprises (Dotations) de provisions de pertes de change	0	(0)
Produits intérêts sur prêts aux filiales et autres	10 265	5 049
Gains (pertes) de change	0	0
Commissions lignes non utilisées et utilisées	(375)	(441)
Intérêts sur emprunts	(8 909)	(4 688)
Intérêts bancaires	101	11
Charges intérêts sur prêts des filiales	(866)	(106)
Pertes sur créances en compte courant filiales		-
Total	3 074	949

6.3.3.6 - Résultat exceptionnel

En 2024, le résultat exceptionnel s'élève à -1 055 K€.

6.3.4 - Informations générales

Informations sur les entreprises liées.

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Immobilisations financières		
Participations	230 920	220 920
Créances rattachées aux participations	85 000	70 000
Créances et comptes rattachés		
Clients et comptes rattachés et créances diverses	4 456	4 023
Comptes courants (intégration fiscale)	929	0
Compte courants (cash pooling)	128 882	91 045
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	112	87
Comptes courants filiales (avances de trésorerie et cash pooling)	16 090	984
Comptes courants (intégration fiscale)	1 103	818
Associés - Comptes d'apport en société	2 093	10 000
Charges d'exploitation		
Autres services extérieurs	115	142
Chiffre d'affaires		
Prestations de services à l'égard des filiales	9 973	9 943
Produits financiers		
Intérêts des comptes courants	10 204	5 030
Produits de dividendes	2 903	5 155
Charges financières		
Intérêts des comptes courants	865	71

6.3.5 - Engagement hors bilan

6.3.5.1 - Engagement donnés

L'entreprise applique les dispositions de la Convention Collective. A ce titre, les engagements y afférents ont été évalués en prenant comme base les rémunérations de l'entreprise et en les pondérant d'un coefficient tenant compte de l'ancienneté et de la durée probable de carrière jusqu'à l'âge légal de la retraite.

6. Données de la société mère Gascogne SA

Les engagements actualisés sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les hypo- thèses suivantes :

- Age de départ à la retraite :
 - Cadres : 65 à 67 ans
 - Non cadres : 62 à 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,45%
- Taux d'augmentation des salaires : 3%

Au 31 décembre 2024, les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 828 K€ et sont couverts par des versements capitalisés à hauteur de 640 K€ à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, il existe, au 31 décembre 2024, des contrats de retraite à cotisations définies pour l'ensemble des cadres de Gascogne SA.

Autres engagements donnés

Dans le cadre des financements, les banques bénéficient d'un nantissement des titres des sociétés filiales de Gascogne SA (Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible) et d'une garantie (cession de créances professionnelles) sur les prêts et avances faits par Gascogne S.A. à ces mêmes socié- tés.

Dans le cadre du contrat d'achat d'électricité par Gascogne Papier au consortium Exeltium, Gascogne SA est caution solidaire de Gascogne Papier dans l'exécution de ses obligations de paiement pendant la durée du contrat.

6.3.5.2 - Engagement reçus

Néant.

6.3.6 - Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	177	133
Services autres que la certification des comptes	96	48
Total	273	181

6.3.7 - Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

6.3.8 - Informations sur les participations

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres Brute	Valeur comptable des titres Nette	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	C.A.H.T. dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en 2024
A-Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de Gascogne SA									
Filiales détenues à plus de 50%									
- Gascogne Bois (Escource)	5 000	2 394	100	110 145	14 000	28 651	85 297	(228)	0
- Gascogne Sacs (Mimizan)	29 030	17 227	100	20 941	20 941	3 230	78 752	2 762	2 903
- Gascogne Papier (Mimizan)	5 000	52 956	100	67 595	42 288	180 856	124 778	(20 871)	0
- Gascogne Flexible (Dax)	12 081	25 053	100	31 940	31 940	929	97 118	7 883	0
- Gascogne Forêt Service (Escource)	100	(29)	100	300	300	98	687	(29)	0
Participations détenues entre 10% et 50%									
Néant									
B-Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de Gascogne SA									
1- Filiales françaises : néant									
2- Filiales étrangères: néant									
C-Renseignements globaux sur tous les titres									
1- Filiales françaises	51 211	97 605	500	230 920	109 468	128 764	386 631	(10 483)	2 903
2- Filiales étrangères	0	0		0	0	0	0	0	0
Total	51 211	97 605		230 920	109 468	128 764	386 631	(10 483)	2 903

(1) la colonne Capitaux propres autres que le capital hors résultat de l'année comprend les provisions réglementées et les subventions d'investissements